AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0627
FR0000060196-FS0257

4 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MRM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juin 2013, la Caisse de Retraite des Anciens Combattants[1] (CARAC) (2 ter rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2013, le seuil de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société MRM et détenir 323 360 actions MRM représentant 646 720 droits de vote, soit 0,74% du capital et 1,40% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société MRM[3].

Par ailleurs, il est précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, que le déclarant détient 323 360 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2013, pouvant donner droit, par exercice à 161 680 actions MRM au prix unitaire de 2,04 €.

[1] Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, régie par le code de la mutualité.
[2] Sur la base d'un capital composé de 43 665 529 actions représentant 46 338 298 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 13-199 le 3 mai 2013 et communiqué diffusé par la société MRM le 29 mai 2013.